

## RÈGLEMENT NUMÉRO 161-2017

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE COMPORTANT LA RÉFECTION DE L'USINE D'ÉPURATION PRÉVOYANT UNE DÉPENSE DE 2 143 794 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 779 349 \$ CORRESPONDANT À UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME FEPTEU ET, POUR LE SOLDE DE 364 445 \$, À MÊME LE FONDS GÉNÉRAL RÉSERVÉ À CETTE FIN, COMPORTANT UN EMPRUNT POUR FINANCER EN TOUT OU EN PARTIE LE MONTANT DE LA SUBVENTION QUI NE SERA PAS VERSÉE COMPTANT**

**CONSIDÉRANT QU'**il est d'intérêt public que la Municipalité réalise un projet de mise aux normes de son réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire comportant la réfection de son usine d'épuration;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu, dans le cadre du programme Volet 2 du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU), une confirmation d'aide financière de 1 779 349 \$ pour un total de coût de travaux admissibles de 2 143 794 \$ aux termes d'une lettre datée du 23 janvier 2017 provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dont un exemplaire est joint en **Annexe A** au présent règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** la description détaillée des travaux et l'estimation de ceux-ci ont été préparées par la firme WSP Canada inc., tel qu'il appert du document joint en **Annexe B** au présent règlement qui est accompagné d'un document préparé par la directrice générale de la Municipalité pour établir les montants avec les taxes nettes et les frais contingents **Annexe C** au présent règlement;

**CONSIDÉRANT QU'**il est d'intérêt que la Municipalité procède à un emprunt, conformément à l'article 1093.1 du *Code municipal*, d'un montant équivalant à la subvention confirmée et pour un terme qui correspond à la période fixée pour son versement (20 ans), lequel emprunt sera entièrement remboursé à même cette subvention qui sera versée sur plusieurs années conformément au programme gouvernemental;

**CONSIDÉRANT QU'**un tel emprunt ne nécessite selon la Loi que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux

jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que ce règlement a pour objet de décréter des travaux de mise aux normes du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire comportant la réfection de l'usine d'épuration, prévoyant une dépense de 2 143 794 \$ payable à même l'appropriation d'une subvention de 1 779 349 \$ dans le cadre du programme FEPTU et qu'elle affecte à la dépense décrétée un montant 364 445 \$ provenant du fonds général réservé à cette fin ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 mars 2017;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CÉLINE BEAUDOIN,  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GENE BOURGEOU,**

**ET RÉSOLU QUE CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT:**

#### **ARTICLE 1**

Le conseil est autorisé à faire exécuter des travaux de mise aux normes de son réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire comportant la réfection de l'usine d'épuration dont la description détaillée des travaux et l'estimation de ceux-ci apparaissent aux documents préparés par WSP Canada inc., tel qu'il appert du document joint en **Annexe B** au présent règlement qui est accompagné d'un document préparé par la directrice générale de la Municipalité pour établir les montants avec les taxes nettes et les frais contingents **Annexe C**.

#### **ARTICLE 2**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 2 143 794 \$ pour les fins du présent règlement.

#### **ARTICLE 3**

Au fin d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil municipal est autorisé à emprunter une somme de 1 779 349 \$ correspondant au montant de la subvention confirmée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire suivant la lettre du 23 janvier 2017 jointe comme **Annexe A** au présent règlement. Cet emprunt est pour une période de 20 ans qui correspond à la période de versement de cette subvention.

#### **ARTICLE 4**

Afin d'acquitter le solde de la dépense décrétée par le présent règlement, le conseil approprié de son fonds général le montant réservé pour les travaux d'aqueduc et d'égout de 364 445 \$.

#### **ARTICLE 5**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable bénéficiant du services d'égout. Une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles bénéficiant du service d'égout imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation. Par terme unité imposable on entend tout immeuble possédant un branchement de service.

#### **ARTICLE 6**

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette appropriation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avérera insuffisante.

#### **ARTICLE 7**

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Notamment, l'aide financière accordée dans le cadre du programme FEPTEU.

## **ARTICLE 8**

Son honneur le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont, par les présentes, autorisés à signer pur et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires ou utiles aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

## **ARTICLE 9**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ À ARMAGH  
CE 4 AVRIL 2017**

\_\_\_\_\_  
Oneil Lemieux, maire

\_\_\_\_\_  
Sylvie Vachon, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

## Annexe A Lettre du MTMDET

COPIE

Québec 

Gouvernement du Québec  
Le ministre des Affaires municipales  
et de l'Occupation du territoire  
Le ministre de la Sécurité publique  
Le ministre responsable de la région de Montréal

REÇU LE 13 FEV. 2017

Québec, le 23 janvier 2017

Monsieur Oneil Lemieux  
Maire  
Municipalité d'Armagh  
5, rue de la Salle  
Armagh (Québec) G0R 1A0

Monsieur le Maire,

Je vous informe que le projet d'assainissement des eaux usées est admissible à une aide financière de 1 779 349 \$ s'appliquant à un coût maximal admissible de 2 143 794 \$ dans le cadre du volet 2 du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées. L'aide financière provenant du gouvernement du Québec sera de 707 452 \$.

Veillez noter que ce projet pourrait faire l'objet de demandes d'informations additionnelles par le gouvernement du Canada à l'égard de ses responsabilités en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et des obligations légales de consulter les groupes autochtones.

Un protocole d'entente vous sera transmis à la suite de l'appel d'offres pour les travaux de construction de ce projet et, le cas échéant, sous réserve du respect des exigences additionnelles du gouvernement du Canada. Ce protocole précisera les travaux admissibles à l'aide financière ainsi que les modalités de versement de cette dernière. Je vous rappelle par ailleurs l'obligation de respecter les règles d'octroi de contrats.

En ce qui a trait à l'annonce publique, elle sera faite prochainement par le gouvernement en collaboration avec la Municipalité. *17/03/2017 - St. Claire*

La réalisation de ce projet contribuera à l'atteinte des objectifs du programme consistant à améliorer les infrastructures, la qualité de l'environnement et la qualité de vie des citoyens.

...2

Québec  
Aile Châteaueau, 4<sup>e</sup> étage  
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau  
Québec (Québec) G1R 4G3  
Téléphone : 418 691-2050  
Télécopieur : 418 643-1795  
Courriel : [ministre@mmot.gouv.qc.ca](mailto:ministre@mmot.gouv.qc.ca)  
[www.mmot.gouv.qc.ca](http://www.mmot.gouv.qc.ca)

Montréal  
800, rue du Square-Victoria  
C. P. 81, succ. Tour-de-la-Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1R7  
Téléphone : 514 873-2622  
Télécopieur : 514 873-2620

**Annexe B**  
**Estimation préliminaire WSP CANADA INC.**



MISE AUX NORMES DE LA STATION D'ÉPURATION

MUNICIPALITÉ DE ARMAGH

ESTIMATION DES COUTS

PROJET No 161-02435-00

**ESTIMATION DES COUTS**

*Cette estimation est une opinion quant aux coûts  
prévisibles des travaux en 2017.*

WSP Canada Inc.  
5355, boul. des Gradins,  
Québec  
(Québec)  
G2J 1C8  
Tél.: (418) 623-2254 / Fax (418) 648-8724

Québec, le 3 mars 2017

## Annexe B



5355, boul. des Grands, Québec  
(Québec), Canada, G2J 1C8  
Tél.: (418) 623-2254 / Fax (418) 648-8724

BORDEREAU DES QUANTITÉS ET DES PRIX  
 ESTIMATION BUDGÉTAIRE

Nom du projet
<b>MUNICIPALITÉ DE ARMAGH</b>
<b>MISE AUX NORMES DE LA STATION D'ÉPURATION</b>

Numéro du projet	Page
161-02435-00	1
Révision	Date
1	03-mars-17

Item N°	Description	Quantité approx.	Unité de mesure	Prix unitaire	Montant
<b>B-1</b>	<b>CIVIL</b>				
B-1.1	Démolition et déboisement	global	global	3 500 \$	3 500 \$
B-1.2	Excavations et disposition	832	m <sup>3</sup>	29 \$	24 128 \$
B-1.3	Plateforme de pierres nettes	506	m <sup>2</sup>	40 \$	20 240 \$
B-1.4	Conduites et drainages	30	m	250 \$	7 500 \$
B-1.5	Prolongement de ponceau	20	m	400 \$	8 000 \$
B-1.6	Réfection de surface en MG-20	750	m <sup>2</sup>	16 \$	12 000 \$
B-1.7	Clôtures	165	m	60 \$	9 900 \$
B-1.8	Travaux près de la route 281	global	global	7 200 \$	7 200 \$
B-1.9					
	<b><u>TOTAL PARTIE « B-1 Civil »</u></b>				<b>92 468 \$</b>
	Note : Reporter ce montant à l'item correspondant à la page SOUMISSION TOTALE - PAGE RÉSUMÉ				

## Annexe B



5355, boul. des Grands, Québec  
(Québec), Canada, G2J 1C9  
Tél.: (418) 623-2254 / Fax (418) 648-8724

**BORDEREAU DES QUANTITÉS ET DES PRIX**

**ESTIMATION BUDGÉTAIRE**

<b>Nom du projet</b>
<b>MUNICIPALITÉ DE ARMAGH</b>
<b>MISE AUX NORMES DE LA STATION D'ÉPURATION</b>

<b>Numéro du projet</b>	<b>Page</b>
161-02435-00	1
<b>Révision</b>	<b>Date</b>
1	03-mars-17

Item N°	Description	Quantité approx.	Unité de mesure	Prix unitaire	Montant
<b>B-2</b>	<b>STRUCTURE</b>				
B-2.1	Travaux de béton armé	1	forfaitaire	75500	75 500 \$
B-2.2	Structure d'acier, maçonnerie et architecture	1	forfaitaire	95500	95 500 \$
B-2.3	Excavation/remblai et drainage	1	forfaitaire	20000	20 000 \$
<b><u>TOTAL PARTIE « B-2 - Structure »</u></b>					<b>191 000 \$</b>
Note : Reporter ce montant à l'item correspondant à la page SOUMISSION TOTALE - PAGE RÉSUMÉ					



## Annexe B



5355, boul. des Grands, Québec  
(Québec), Canada, G2J 1C8  
Tél. : (418) 623-2254 / Fax (418) 648-8724

- BORDEREAU DES QUANTITÉS ET DES PRIX  
 ESTIMATION BUDGÉTAIRE

<b>Nom du projet</b>
<b>MUNICIPALITÉ DE ARMAGH</b>
<b>MISE AUX NORMES DE LA STATION D'ÉPURATION</b>

<b>Numéro du projet</b>	<b>Page</b>
161-02435-00	1
<b>Révision</b>	<b>Date</b>
1	03-mars-17

Item N°	Description	Quantité approx.	Unité de mesure	Prix unitaire	Montant
<b>B-3</b>	<b>MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ</b>				
B-3.1	Nouveau Dégrilleur et accessoires		forfaitaire	144867	144 867 \$
B-3.2	Poste de pompage principal (Pompes, VFD, etc.)		forfaitaire	62367	62 367 \$
B-3.3	Équipements de désinfection UV		forfaitaire	65767	65 767 \$
B-3.4	Équipements de déphosphatation		forfaitaire	73367	73 367 \$
B-3.5	Équipements de décantation		forfaitaire	273867	273 867 \$
B-3.6	Équipements de gestion des boues		forfaitaire	85267	85 267 \$
B-3.7	Aération et surpresseurs d'air		forfaitaire	62867	62 867 \$
B-3.8	Trappes de planchers, échelons, caillebotis, caissons etc.		forfaitaire	75267	75 267 \$
B-3.9	Équipements de laboratoire & d'opérations		forfaitaire	19767	19 767 \$
B-3.10	Vannes et tuyauteries		forfaitaire	114667	114 567 \$
B-3.11	Mise en service		forfaitaire	24567	24 567 \$
B-3.12	Démolition		forfaitaire	92967	92 967 \$
	<b><u>TOTAL PARTIE « B-3 - Mécanique de procédé »</u></b>				<b>1 095 504 \$</b>
	Note : Reporter ce montant à l'item correspondant à la page SOUMISSION TOTALE - PAGE RÉSUMÉ				

## Annexe B



5355, boul. des Gradins, Québec  
(Québec), Canada, G2J 1C8  
Tél. : (418) 623-2254 / Fax (418) 648-8724

- BORDEREAU DES QUANTITÉS ET DES PRIX**  
 **ESTIMATION BUDGÉTAIRE**

<b>Nom du projet</b>
<b>MUNICIPALITÉ DE ARMAGH</b>
<b>MISE AUX NORMES DE LA STATION D'ÉPURATION</b>

<b>Numéro du projet</b>	<b>Page</b>
<b>161-02435-00</b>	<b>1</b>
<b>Révision</b>	<b>Date</b>
<b>1</b>	<b>03-mars-17</b>

Item N°	Description	Quantité approx.	Unité de mesure	Prix unitaire	Montant
<b>B-4</b>	<b>MÉCANIQUE DU BATIMENT</b>				
B-4.1	Plomberie	1	forfaitaire	17750	17 750 \$
B-4.2	Ventilation	1	forfaitaire	33000	33 000 \$
B-4.3	Regulation	1	forfaitaire	22500	22 500 \$
<b><u>TOTAL PARTIE « B-4 - Mécanique du bâtiment »</u></b>					<b>73 250 \$</b>
Note : Reporter ce montant à l'item correspondant à la page <b>SOUSSION TOTALE - PAGE RÉSUMÉ</b>					

## Annexe B

**WSP**  
 5355, boul. des Grands, Québec  
 (Québec), Canada, G2J 1C8  
 Tél. : (418) 623-2254 / Fax (418) 648-8724

BORDEREAU DES QUANTITÉS ET DES PRIX  
 ESTIMATION BUDGÉTAIRE

Nom du projet <b>MUNICIPALITÉ DE ARMAGH</b>
<b>MISE AUX NORMES DE LA STATION D'ÉPURATION</b>

Numéro du projet <b>161-02435-00</b>	Page <b>1</b>
Révision <b>1</b>	Date <b>03-mars-17</b>

Item N°	Description	Quantité approx.	Unité de mesure	Prix unitaire	Montant
<b>B-5</b>	<b>INSTRUMENTATION &amp; CONTRÔLES</b>				
B-5.1	PANNEAU D'AUTOMATE & CONTROLES	1	forfaitaire	89 000,00 \$	89 000 \$
B-5.2	INTERFACE OPÉRATEUR	1	forfaitaire	11 500,00 \$	11 500 \$
<b>TOTAL PARTIE « B-5 - INSTRUMENTATION &amp; CONTROLES »</b>					<b>100 500 \$</b>
Note : Reporter ce montant à l'item correspondant à la page SOUMISSION TOTALE - PAGE RÉSUMÉ					

## Annexe B



3355, boul. des Grands, Québec  
 (Québec), Canada, G2J 1C8  
 Tél. : (418) 423-2254 / Fax : (418) 648-8704

- BORDEREAU DES QUANTITÉS ET DES PRIX  
 ESTIMATION BUDGÉTAIRE

Nom du projet <b>MUNICIPALITÉ DE ARMAGH</b>
<b>MISE AUX NORMES DE LA STATION D'ÉPURATION</b>

Numéro du projet 161-02435-00	Page 1
Révision 1	Date 03-mars-17

Item N°	Description	Quantité approx.	Unité de mesure	Prix unitaire	Montant
<b>B-6</b>	<b>ÉLECTRICITÉ</b>				
B-6.1	Démolition et relocalisation	1	forfaitaire	3 000,00 \$	3 000 \$
B-6.2	Nouvelle entrée électrique	1	forfaitaire	10 000,00 \$	10 000 \$
B-6.3	Transfo et démarreurs	1	forfaitaire	13 000,00 \$	13 000 \$
B-6.4	Éclairage	1	forfaitaire	10 100,00 \$	10 100 \$
B-6.5	Raccordements	1	forfaitaire	10 000,00 \$	10 000 \$
B-6.6	Aérothermes et prises	1	forfaitaire	5 000,00 \$	5 000 \$
B-6.7	Parasismique	1	forfaitaire	1 000,00 \$	1 000 \$
	<b>TOTAL PARTIE « B-6 - Électricité »</b>				<b>52 100 \$</b>
	Note : Reporter ce montant à l'item correspondant à la page SOUSSION TOTALE - PAGE RÉSUMÉ				

# Annexe B

**WSP**  
 5355, boul. des Grands, Québec  
 (Québec), Canada, G2J 1C8  
 Tél.: (418) 623-2234 / Fax: (418) 648-8724

BORDEREAU DES QUANTITÉS ET DES PRIX  
 ESTIMATION BUDGÉTAIRE

Nom du projet <b>MUNICIPALITÉ DE ARMAGH</b>
<b>MISE AUX NORMES DE LA STATION D'ÉPURATION</b>

Numéro du projet <b>161-02435-00</b>	Page <b>1</b>
Révision <b>1</b>	Date <b>03-mars-17</b>

Item N°	Description	Quantité approx.	Unité de mesure	Prix unitaire	Montant
<b>B</b>	<b>SOUSSION TOTALE - PAGE RÉSUMÉ</b>				
B-7.1	Organisation, administration et sécurité sur le chantier	1	forfaitaire		160 482 \$
B-7.2	Civil (B-1)	1	forfaitaire		92 468 \$
B-7.3	Structure (B-2)	1	forfaitaire		191 000 \$
B-7.4	Mécanique de procédé (B-3)	1	forfaitaire		1 095 504 \$
B-7.5	Mécanique du Bâtiment (B-4)	1	forfaitaire		73 250 \$
B-7.6	Instrumentation et contrôle (B-5)	1	forfaitaire		100 500 \$
B-7.7	Électricité (B-6)	1	forfaitaire		52 100 \$
	IMPRÉVUS		5%		88 265 \$
<b>B</b>			TOTAL AVANT TAXES		<b>1 853 569 \$</b>

SIGNÉ À \_\_\_\_\_ EN CE \_\_\_\_\_ E JOUR DE \_\_\_\_\_ 2017

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT \_\_\_\_\_

NOM ET TITRE DU REPRÉSENTANT \_\_\_\_\_

RAISON SOCIALE DU SOUMISSIONNAIRE \_\_\_\_\_

PLACE D'AFFAIRES (ADRESSE COMPLÈTE) \_\_\_\_\_

## Annexe C

<b>Description</b>	<b>Unité de mesure</b>	<b>Montant</b>	<b>Taxes Nettes</b>	<b>Montant net</b>
<b>Organisation, administration et sécurité chantier</b>	<b>Forfaitaire</b>	<b>160 482</b>	<b>8 004</b>	<b>168 486</b>
<b>Civil</b>	<b>Forfaitaire</b>	<b>92 468</b>	<b>4 612</b>	<b>97 080</b>
<b>Structure</b>	<b>Forfaitaire</b>	<b>191 000</b>	<b>9 526</b>	<b>200 526</b>
<b>Mécanique de procédé</b>	<b>Forfaitaire</b>	<b>1 095 504</b>	<b>54 638</b>	<b>1 150 142</b>
<b>Mécanique de bâtiment</b>	<b>Forfaitaire</b>	<b>73 250</b>	<b>3 653</b>	<b>76 903</b>
<b>Instrumentation et contrôle</b>	<b>Forfaitaire</b>	<b>100 500</b>	<b>5 012</b>	<b>105 512</b>
<b>Électricité</b>	<b>Forfaitaire</b>	<b>52 100</b>	<b>2 598</b>	<b>54 698</b>
	<b>Sous-Total:</b>	<b>1 765 304</b>	<b>88 045</b>	<b>1 853 349</b>
<b>Imprévus</b>	<b>5%</b>	<b>88 265</b>	<b>4 402</b>	<b>92 667</b>
	<b>Sous-Total</b>	<b>1 853 569</b>	<b>92 447</b>	<b>1 946 016</b>
	<b>Frais Connexes</b>	<b>188 382</b>	<b>9 396</b>	<b>197 778</b>
	<b>Grand Total :</b>	<b>2 041 951</b>	<b>101 842</b>	<b>2 143 794</b>